



L'Osier en Fête

Samedi 13 juillet

Si vous avez envie de participer à l'organisation de la traditionnelle fête du 14 juillet qui exceptionnellement se déroulera le 13 juillet cette année, venez rejoindre les membres du comité.

Nous serons heureux de vous compter parmi nous afin de mener à bien cette manifestation.

Rendez-vous le 13/07 à partir de 8h00

Pour tous renseignements : 04 76 36 68 57



Samedi 13 juillet : fête du village : voir affiche et programme en page 2

Pas d'Osier Flash en août...il sera de retour
en septembre !
Très bon été à tous et toutes !



**Fermeture du secrétariat de mairie
pendant les congés d'été**

Du 1^{er} au 18 août inclus



Attention danger

A lire impérativement en page 5

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,
Vendredi : 9h00 à 13h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Samedi 13 juillet

L'Osier en Fête

Apero Jazz ^{11h}

Baptême moto

Concours Doublette ^{14h}

Activités & jeux

Gratuit
BMX
Kart à pédales
Château Gonflable
Jeux en bois

Bal & Repas ^{20h}

Chili con carne



**Renseignement
& Reservation :**
06 65 93 70 18



Au conseil municipal du 11 juin

1) Validation du tracé des sentiers de randonnées

Approbation du tracé finalisé par la Communauté de Communes et le Département des sentiers de la commune classés PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

2) Emplois jeunes

La commune a décidé de renouveler l'opération « jobs d'été » pour des jeunes âgés de 16 à 18 ans. Ils aideront les employés communaux pour des travaux d'entretien sur une durée d'une ou deux semaines sur la période juillet/août.

Le conseil est très favorable à cette formule et autorise le maire à signer un contrat à durée déterminée d'une ou deux semaines avec les jeunes de la commune qui postuleront.

3) Révision loyer logement communal

Le maire rappelle que la commune possède un bail d'habitation avec Michèle LOMBARD pour le logement au-dessus de la mairie. Ce contrat prévoit une révision annuelle du montant du loyer sur la base de l'indice de référence des loyers qui augmente de 1,7 % par rapport au précédent indice. Avec cette augmentation le nouveau loyer s'élèvera à 483,30 € par mois.

Le conseil accepte cette révision et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

4) Appel à projet SEDI

Le SEDI (Syndicats des Energies du Département de l'Isère) lance un appel à projet de mise en lumière architecturale pour des bâtiments ou ouvrage d'arts communaux.

Le maire propose de transmettre une demande au SEDI pour la basilique dans le cadre de cet appel à projet.

Si le projet était retenu, son coût pourrait être financé à 90 % par le SEDI à qui la commune a transféré la compétence éclairage public.

Le conseil est favorable au dépôt de cette candidature pour la basilique.

5) Questions diverses

- **Convention avec le SEDI d'assistance à projets d'urbanisme**

Le maire informe le conseil que le SEDI a mis en place un service gratuit, Assistance à Projets d'Urbanisme (APU), à destination des communes pour les accompagner en matière d'urbanisme et réseaux d'énergies. L'objectif de ce service est de permettre aux communes d'appréhender le développement de leur territoire en prenant en compte les réseaux d'énergies mais aussi attirer

leur attention sur les éventuels coûts restant en charge de la collectivité lors de l'ouverture de zone à urbaniser.

Le maire souligne l'intérêt de cet accompagnement du SEDI dans le cadre notamment des travaux en cours sur le plan local d'urbanisme (PLU).

Ce service est gratuit mais pour en bénéficier la commune doit signer une convention avec le SEDI.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec le SEDI.

- **Point d'arrêt auto-stop et covoiturage**

Pour faciliter la mobilité sur le territoire, la communauté de communes propose de fournir aux communes des panneaux à installer pour identifier des arrêts auto-stop et covoiturage sur des points stratégiques à définir.

Le conseil est favorable à cette initiative et va réfléchir à un ou plusieurs lieux pour l'implantation de ces panneaux.

- **Convention d'occupation précaire entre la commune et l'association Tero Loko.**

Le maire rappelle que des travaux ont été réalisés dans une partie du rez-de-chaussée de l'espace Bon Rencontre pour permettre d'accueillir l'association Tero Loko dans l'attente de l'aménagement de ses propres locaux dans l'ancien foyer communal qui sera réhabilité par un bailleur social.

Le local ainsi aménagé d'une surface totale de 103 m² comporte deux bureaux, une salle de réunion, deux vestiaires, un coin cuisine, des sanitaires avec douche et un hall.

Le maire propose une convention d'occupation précaire d'une durée de un an à partir du 1^{er} juillet 2019, reconductible chaque année jusqu'à la réalisation des travaux du foyer communal.

La convention prévoit une participation de Tero Loko aux charges estimée à 200 € par mois.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec l'Association Tero Loko.

- **Déclassement et classement de la voie communale lieudit Champel**

Le maire fait part au conseil qu'il y a lieu de modifier le tracé de l'ancienne voie communale n° 23 située lieudit « Champel » qui n'est plus utilisée depuis longtemps depuis qu'une nouvelle route a été tracée. Il propose de déclasser et de désaffecter cette ancienne voie communale n° 23 qui deviendra un chemin rural. Un autre tracé a été délimité et borné par le cabinet de géomètres Sintégra pour la nouvelle voie qui va faire l'objet d'une procédure de classement en voie communale n° 23, afin de régulariser sa situation juridique.

Pour le déclassement et le classement de ces voies, des acquisitions de terrains par la commune à titre gracieux sont en cours avec l'indivision BUISSON, l'indivision CUZIN et M. et Mme DAWUDIAN.

Par ailleurs un échange de terrain est également prévu entre la commune et M. Gérard BUISSON pour contourner sa propriété actuellement traversée par l'ancien chemin communal n° 23.

Le conseil autorise le maire à signer tout document nécessaire à ces opérations.

Attention danger

Le non-respect du code de la route peut avoir de graves conséquences.
Vitesse excessive dans le village.
Non-respect des stops et de la signalisation en général.



Il est de plus en plus fréquent que les 2 sens interdits de la commune (rue des Oblats devant la maison de retraite et la montée de la traverse du haillon) soient allègrement ignorés. Le danger est réel. En accord avec la gendarmerie, tout contrevenant sera dorénavant signalé via sa plaque d'immatriculation à la brigade de Tullins-Vinay.

Nous allons procéder prochainement au rafraîchissement des marquages au sol devenus peu visibles.

INFORMATION PREFECTORALE



Épisode de pollution de l'air à l'Ozone (03) sur le bassin zone alpine Isère Activation de la procédure préfectorale d'alerte de niveau N1

Grenoble, le jeudi 27 juin 2019

Compte tenu des prévisions de pollution de l'air dans le bassin d'air zone alpine-Isère, et en raison de la canicule en cours qui a nécessité que le préfet de l'Isère active le niveau 3 du plan canicule, la procédure préfectorale d'alerte de niveau N1 pollution de l'air est activée à compter du 27 juin 2019 à partir de 17h00.

Les mesures détaillées ci-dessous, qui visent à réduire les sources d'émissions polluantes, prennent effet à compter ce jour de 17h00 sauf les mesures relatives à la circulation routière qui sont mises en œuvre à partir du vendredi 28 juin 2019 à 5h00 du matin.

Mesures relatives au secteur du transport

- Un abaissement temporaire de la vitesse de 20 km/h est instauré, pour tous les véhicules à moteur, sur tous les axes routiers du bassin d'air lyonnais / nord Isère où la vitesse maximale autorisée est habituellement supérieure ou égale à 90 km/h. Les axes sur lesquels la vitesse autorisée est égale à 80 km/h sont limités à 70 km/h.
- Les compétitions mécaniques sont interdites.

Mesures relatives au secteur résidentiel

- L'utilisation des barbecues à combustible solide est interdite.
- Les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques ou avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis) doivent être reportés à la fin de l'épisode de pollution. La mesure s'applique dans les espaces verts et jardins publics, mais également dans les lieux privés.

Mesures relatives au secteur agricole

- Sous réserve de l'application de règles environnementales spéciales, tout fertilisant organique épandu est enfoui en même temps que le chantier d'épandage. Un chantier d'épandage ne pouvant satisfaire à cette condition est reporté à la fin de l'épisode de pollution.

Mesures relatives au secteur industriel

- Les exploitants procèdent à une sensibilisation du personnel et observent une vigilance accrue sur le fonctionnement des installations (paramètres de fonctionnement, stabilisation des charges, bon fonctionnement des systèmes de traitement, etc.) et sur l'application des bonnes pratiques.
- Les prescriptions particulières prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE en cas d'alerte à la pollution de niveau 1 sont activées, sans délai, par les exploitants concernés.

- Toute unité de production équipée de systèmes de dépollution renforcés doit en activer le fonctionnement pendant la durée de l'épisode de pollution.
- Tout établissement non ICPE émetteur de particules fines, de NO_x, ou de COV doit modifier son activité et mettre en œuvre toute mesure appropriée pour réduire ses émissions. Ainsi, les opérations émettrices de COV doivent être reportées à la fin de l'épisode : travaux de maintenance, dégazage d'une installation, chargement ou déchargement de produits émettant des composés organiques volatils en l'absence de dispositif de récupération des vapeurs, etc. De même les opérations émettrices de particules ou d'oxydes d'azote (manipulation des déchets, broyage, transfert de matériaux, etc.) en l'absence de dispositif de traitement adéquat doivent être reportées à la fin de l'épisode.
- L'utilisation de groupes électrogènes, pendant la durée de l'épisode de pollution, n'est autorisée que pour satisfaire l'alimentation électrique d'intérêts essentiels, notamment de sécurité.
- Tout établissement équipé d'installation de combustion pouvant fonctionner avec plusieurs types de combustible devra utiliser le combustible le moins émissif.
- L'usage des engins de manutention thermiques devra être limité au profit des engins électriques pour les établissements équipés des deux types d'engin.

Mesures relatives au secteur des chantiers BTP et carrières

- Toute entreprise dont l'activité sur les chantiers est génératrice de poussières doit la réduire. Le maintien de l'activité est conditionnée à la mise en place de mesures compensatoires efficaces (arrosage, etc.).
- L'utilisation de groupes électrogènes, pendant la durée de l'épisode de pollution, n'est autorisée que pour satisfaire l'alimentation électrique d'intérêts essentiels, notamment de sécurité.

Mesures relatives aux spectacles pyrotechniques

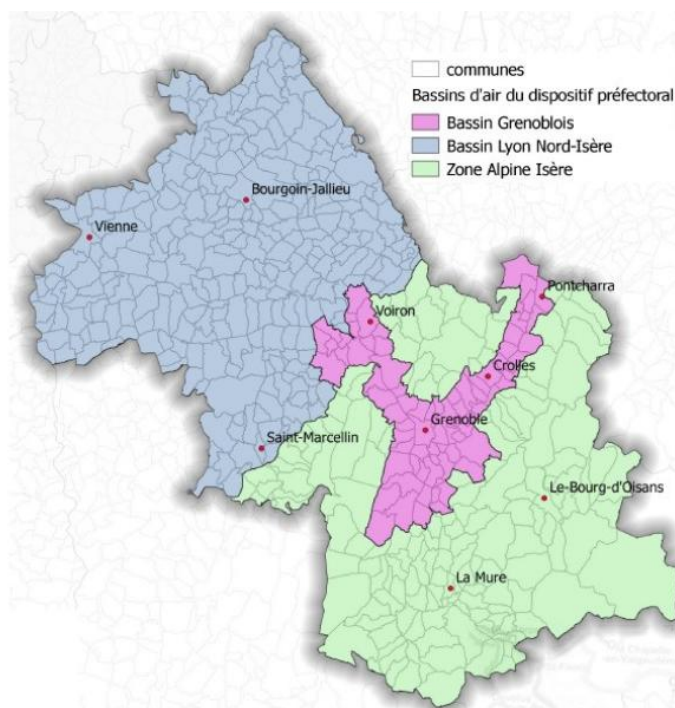
- Les feux d'artifice sont interdits dans le bassin d'air concerné par l'épisode de pollution atmosphérique durant l'épisode de pollution.

Par ailleurs, afin de protéger la population des effets du pic de pollution, le préfet de l'Isère formule les recommandations suivantes :

Recommandations aux personnes sensibles et vulnérables

- Éloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes ;
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile ;
- Limitez les sorties durant l'après-midi (13h-20h)
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

carte des bassins d'air en Isère



Le plan national canicule 2019

Pour mieux prévenir les risques liés à la survenue d'une vague de chaleur, le ministère chargé de la santé a élaboré un plan national canicule. Comme les précédentes années, ce plan se décline en quatre niveaux coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique :

- le "niveau 1 (carte de vigilance verte) – **veille saisonnière**" est activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre ;
- le "niveau 2 (carte de vigilance jaune) – **avertissement chaleur**" ;
- le "niveau 3 (carte de vigilance orange) – **alerte canicule**" ; il est déclenché par les préfets de département ;
- le "niveau 4 (carte de vigilance rouge) – **mobilisation maximale**" ; il est déclenché au niveau national par le Premier ministre et correspond au passage en vigilance rouge canicule, en cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable avec apparition d'effets collatéraux majeurs dans les secteurs d'importance vitale.

Le 1^{er} niveau de "veille saisonnière" activé au 1^{er} juin est notamment l'occasion de s'assurer que les personnes fragiles isolées sont bien connues en mairie, afin qu'elles bénéficient de toute l'assistance nécessaire en cas de déclenchement des niveaux 3 "alerte canicule" ou 4 "mobilisation maximale".

Si ce n'est pas déjà fait, nous invitons les personnes qui estiment utile d'être aidées à retourner le coupon ci-dessous en mairie. Nous demandons également aux familles, amis et voisins d'être attentifs et à défaut d'apporter les aides nécessaires, de signaler en mairie toute situation difficile. Les personnes inscrites seront contactées et suivies en cas de fortes chaleurs.

Pour plus de renseignements : <http://www.sante.gouv.fr> ou <http://www.ars.sante.fr>



DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE CANICULE DES PERSONNES « DITES VULNERABLES »

Je soussigné(e).....

Date de naissance.....

Domicile.....

Numéro de Téléphone :

Personne à prévenir en cas d'urgence : (Noms et Tél.) :

Coordonnés des services à domicile :

Coordonnés du médecin traitant :

Déclare souhaiter être inscrit sur la liste communale des personnes « dites vulnérables et fragiles ».

Fait à le Signature

Le propriétaire d'un terrain est responsable des dégâts occasionnés par la végétation qui s'y développe

Les arbres donnent lieu à de nombreux contentieux entre propriétés voisines. Mais les troubles de voisinage occasionnés peuvent être très différents, selon qu'il s'agit de simples problèmes de vue ou de vrais dégâts provoqués par des chutes d'arbres. C'est pourquoi les jugements rendus par les tribunaux sont très divers.

Suite à la tempête du samedi 15 juin de nombreuses personnes s'inquiètent de la présence de grands arbres bordant leur propriété. La mairie est régulièrement interpellée sur ce sujet, il s'agit avant tout d'un problème de droit privé entre voisins.

La loi n'autorise pas un particulier à élaguer les arbres du voisin. Ainsi, s'il est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain, il doit laisser les branchages tels quels.

En revanche, si le propriétaire ne remplit pas cette obligation d'élagage, ses voisins peuvent lui demander de se mettre en règle. Ce principe est édicté à [l'article 673 du Code civil](#) : « *Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.* »

A savoir : un arbre de deux mètres ou plus ne doit pas être planté à moins de deux mètres de la limite séparant les deux propriétés. En dessous de cette taille, les plantations doivent respecter une distance de 50 centimètres. Dans le cas contraire, un voisin peut demander à ce qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale dans un délai de trente ans (prescription trentenaire).

La marche à suivre pour obliger le voisin à tailler les branches de son arbre

En cas de conflit de voisinage, il faut commencer par envoyer un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception rappelant la loi au propriétaire peu scrupuleux. Si cela ne s'avère pas efficace (absence de mise en conformité dans un délai d'un mois), il faut saisir le tribunal d'instance. La justice peut proposer un règlement à l'amiable avant d'instruire l'affaire.

Prévention des risques sanitaires liés à la consommation de produits au lait cru, notamment chez les jeunes enfants (moins de 5 ans)

En France, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) a montré la sensibilité accrue de plusieurs catégories de personnes, et plus particulièrement des enfants de 0 à 5 ans, au regard des risques de syndrome hémolytique et urémique (SHU) dû à des *Escherichiacoli*, de salmonellose ou de campylobactériose, c'est à dire de maladies causées par des germes pathogènes susceptibles d'être présents dans le lait cru.

Les ministères en charge de la santé et de l'agriculture tiennent à rappeler que :

- le lait cru et les fromages au lait cru présentent un sur-risque important d'infection bactérienne chez l'enfant, surtout pour les moins de 5 ans ; ce sur-risque diminue jusqu'à l'âge de 15 ans où il rejoint la normale d'après les études.
- Les enfants de moins de 5 ans ne doivent en aucun cas consommer ces produits. Les cas observés ces dernières années confirmant la sensibilité des enfants de cette tranche d'âge pour lesquels les conséquences peuvent être très graves;
- Ces préconisations sont également valables pour d'autres populations à risque : femmes enceintes ou personnes immunodéprimées;
- Les qualités nutritionnelles de ce type de produits, récemment soulignées par l'INRA, ne doivent en aucun cas occulter le risque sanitaire.



Pour l'organisation des vacances de vos enfants/ados : pensez aux centres de loisirs intercommunaux

Sur le territoire, des accueils de loisirs sans hébergement (alsh) proposent activités, animations et séjours pour les 3-13 ans. De fonctionnement intercommunal, communal ou/et associatif, ils sont situés à Pont-en-Royans, Saint-Romans, Saint-Marcellin, Saint-Vérand, Saint-Hilaire du Rosier, Chatte et Vinay.

Le relais info familles est votre interlocuteur privilégié pour obtenir une information générale sur les accueils de jeunes enfants de (0-3 ans) et les accueils de loisirs 3-13 ans et secteur ados du territoire Saint-Marcellin Vercors isère Communauté.

à **Vinay** / Pôle multiservices, 3 avenue Brun Faulquier / 04 76 64 09 50

à **Saint-Marcellin** / Maison de l'intercommunalité, 7 rue du colombier / 04 76 64 86 84

à **Saint-Romans** / Pôle multiservices, 171 rue du 19 mars 1962 / 04 58 88 00 25

Pour les ados : l'animateur est Baptiste Céron : Maison de l'intercommunalité 7 rue du colombier à Saint-Marcellin
06 30 06 14 76 / 04 76 64 86 82

N'hésitez pas à prendre des renseignements : il reste des places !



Trouvez de l'information sur le bien vivre à domicile et découvrez le site isereadom.fr

Pour répondre aux enjeux de prévention et de soutien à domicile, dans un contexte d'évolution démographique et épidémiologique sans précédent, le Département de l'Isère et ses partenaires mettent à disposition des usagers le site isereadom.fr, et un **Numéro Vert gratuit d'information et d'orientation** vers les services relatifs au bien-vivre à domicile : **0800 38 00 38**.

Au cœur de ce dispositif, un annuaire recense les services d'aide à domicile, Points Info Autonomie, associations, artisans...qui interviennent pour adapter le logement, livrer des repas, aider au montage de dossiers, apporter un répit à l'aidant, etc.

Les activités de prévention (ateliers et conférences sur la nutrition, le sommeil, l'activité physique adaptée...) sont quant à elles présentées sur une carte après avoir renseigné le code postal ou le nom de la commune.

Comprenant à ce jour plus de 1100 offres, cet annuaire est enrichi régulièrement et actualisé par les prestataires eux-mêmes qui disposent d'un compte sur le site.



Information ENEDIS : numéros utiles

Dépannage 09 726 750 + n°dpt*

Particuliers 09 693 218 53*

Questions Linky 0 800 054 659*

Raccordement 09 693 218 11*
Consommateur

Raccordement 09 693 218 00*
Producteur

* Prix d'un appel local



Recrutement dans les EHPAD de l'Isère

Dans le cadre des travaux menés avec les établissements pour personnes âgées, les directeurs de structures ont fait part de leur recherche massive de personnel pour assurer les remplacements en période estivale, postes qui pourraient être parfois pérennisés.

Ce sont plus de 50 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui recrutent pour cet été, dans tout le département, des personnes avec ou sans expérience, avec ou sans diplôme, étudiants ou demandeurs d'emploi pour des fonctions d'infirmier, d'aide-soignant, de cuisinier, d'agents de service, d'auxiliaire de vie, d'aide-médico-psychologique, ...

Les EHPAD ont pour mission d'accompagner les personnes âgées, fragiles et vulnérables, et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

Ils délivrent à leurs résidents des prestations d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage, des animations collectives tandis qu'une équipe soignante réalise les soins journaliers et aide les résidents dans les actes de leur vie quotidienne.

Le Département a recensé dans un tableau en ligne sur le site isere.fr/mda38 (lien: <https://urlz.fr/9SPn>) des offres d'emploi d'été à pourvoir en EHPAD. Pour tout complément d'information, les personnes intéressées peuvent contacter directement les établissements.

Ce tableau est également disponible en mairie.

Recrutement de 2 volontaires en service civique

A partir de novembre 2019, la Maison du Département Sud-Grésivaudan recrute 2 jeunes âgés de 18 à 25 ans pour une mission de service civique de huit mois. Aucun diplôme n'est exigé. Cette offre est valable jusqu'au 6 septembre 2019.



**Offre de service civique 2019/2020
Territoire du Sud Grésivaudan**

Mission 1 : Faciliter l'utilisation d'internet pour les démarches administratives d'accès aux droits

Recevoir les usagers ne sachant pas utiliser l'outil numérique et les aider dans leurs demandes administratives sur internet : permanences au sein des Maisons du Département, des centres médico-sociaux, ou autres locaux.

Mission 2 : Réduction des gaspillages alimentaires dans les collèges

Animer des sensibilisations des élèves sur la lutte contre le gaspillage alimentaire de façon ludique, attractive, interactive, et faire participer les agents à ces sensibilisations, à l'aide des supports existants.

Mission 3 : Soutien à la médiation dans les transports scolaires

Intervention auprès des collégiens sur les règles de sécurité dans les transports

Dialogue avec les élèves et intervention pour prévenir les incivilités

Présence aux abords des établissements scolaires lors de la prise en charge des élèves,

Conditions :

- ✓ Durée : 8 mois (novembre 2019 à juin 2020)
- ✓ Engagement : 28h par semaines sur 4 jours
- ✓ Indemnité mensuelle : 107.58 € versés par le Département et 473.04 € versés par l'Etat

- ✓ Age : entre 18 et 25 ans
- ✓ Etre français ou disposer d'un titre de séjour
- ✓ Pas de pré-requis de diplôme ou de formation
- ✓ Prise en charge de 50% de l'abonnement du transport en commun, Aide de 500€ pour passer le permis de conduire

Lieu : Direction territoriale du Sud Grésivaudan, **Saint Marcellin**

Combien de postes disponibles ? 2

Personne à contacter : Mme Türkan Caglak ; 04 76 36 38 57 ; turkan.caglak@isere.fr

Information collective le jeudi 27 juin à 9h30, cité administrative, bâtiment 3, auditorium, 17 rue commandant Lherminier, Grenoble

28 postes en Isère : Informations : www.isere.fr

Concours Appel à projet jeunes- MSA Alpes du nord

Attention : Clôture du concours le **22 Novembre 2019** (en ayant bien entendu pris soin au préalable de me contacter) : Matthieu Payer 06 88 34 37 44



Alpes du Nord

**« Nous, on fait swinguer nos villages ! »
La MSA soutient les projets des jeunes ruraux**

Vous avez entre 13 et 22 ans ? Vous vivez en milieu rural ? Vous avez un projet original susceptible de contribuer à une meilleure insertion sociale et à l'amélioration des conditions et qualité de vie des jeunes ruraux. La MSA vous aidera avec des bourses pouvant aller jusqu'à 5000 euros.

Des projets citoyens, culturels, sportifs...

Culture, arts, solidarité, citoyenneté, prévention santé, sport, le concours est ouvert à l'imagination et à la générosité.

Tous les projets sont les bienvenus : créer des espaces de rencontre, faciliter et dynamiser la vie des jeunes dans un village, un canton, promouvoir de nouvelles solidarités, répondre à des besoins nouveaux ou insatisfaits, animer la vie sociale et culturelle, d'une commune ou d'une mini région. En 2018, 7 groupes se sont partagé 10000 euros de dotation.

La MSA Alpes du Nord attribuera des bourses au plan régional, puis les deux premiers projets lauréats pourront concourir au niveau national et obtenir une nouvelle bourse supplémentaire. Les meilleurs projets seront ainsi récompensés par des bourses d'un montant pouvant aller jusqu'à 5000 euros (local et national).

Renseignements et dossier de candidature :

contactez Matthieu Payer : 06 88 34 37 44

Pour toute information site internet : www.msaalpesdunord.fr

Date limite de dépôt des dossiers : **22 novembre 2019**

Les candidatures doivent émaner de groupes d'au moins 3 jeunes vivants en milieu rural (commune de moins de 15000 hbts).



D'autres informations sont également disponibles en mairie.

Les abeilles et la poésie perdue de Prévert

*par l'apiculteur masqué**

Dimanche 23 juin 2019, 10 heures pétantes. C'est le jour. Mon jour à moi car ma première séance d'apprentissage apicole. De plus on m'a dit que les ruches au fond du jardin pédagogique sont mal en point. Il paraît que les abeilles demandent de l'amour et de l'attention pour prospérer. Sinon elles tombent malades. Elles s'en vont ou meurent. Elles s'éteignent doucement.

Un peu comme nous tous j'imagine...

Cela tombe bien pour moi vu que j'ai toujours aimé les abeilles et que je les ai toujours imaginées comme les gardiennes aguerries d'une nature parfaite. Celle d'avant les glyphosates et les noyers traités qui collent le cancer. Une nature qui désormais n'existe plus que dans ma tête. Mais ne sachant rien en abeilles, j'étais libre de les imaginer à ma guise.

Du coup me voilà prêt non pas à sauver le monde mais ces quelques ruches un peu abandonnées. Donc prêt à apprendre.

C'est un bon début pour moi, pour les abeilles et pour le monde je trouve. Après tout, elles m'ont toujours fait rêver. Et je ne sais pour quelle raison mystérieuse elles me font penser à Prévert. Pourtant à ma connaissance il n'a jamais écrit un poème intitulé « les abeilles ». Mais certainement il aurait dû. Ou alors il l'a fait et nous l'avons perdu.

Heureusement pour les abeilles il y a aussi Bertrand qui était apiculteur pro en bio, retraité aujourd'hui.

Quand je l'ai rencontré à la Fête de la Convivialité qui inaugurait les activités de Tero Loko il m'a plu. En tout bien tout honneur bien sûr, mais son sourire m'a plu. J'imaginai comme cela le sourire d'un « maître des abeilles ».

Ce qui m'a beaucoup moins plu, c'est que personne n'avait pensé à me tenir informé que les séances d'apprentissage pour devenir apiculteur amateur et sauveur des abeilles en perdition, avaient déjà commencé et que j'avais raté deux séances.

Et voilà la raison profonde qui m'a décidé à écrire ces quelques lignes, car si moi je n'ai pas su, peut-être d'autres qui comme moi rêvent d'abeilles, non plus. Et du coup des vocations de sauveurs d'abeilles pourraient se perdre.

Pour l'expérience de l'essaimage, je suis encore émerveillé de la gentillesse des abeilles envers nous et de la magie d'être rentré dans une ruche. J'en rêvais depuis toujours et j'ai encore les oreilles remplies de leur bzzzzz.

Je tiens quand même à remercier une abeille en particulier qui s'est appliquée à me rappeler les vérités de la vie.

A la fin de la division des essaims nous nous sommes éloignés de quelques mètres pour emballer le matériel et commenter... Et pour ma part, continuer à poser des questions à Bertrand.

Les autres apprentis, qui étaient moins apprentis que moi, m'ont conseillé d'attendre avant d'enlever mes protections. Mais moi en voyant que Bertrand les enlevaient et qu'aucune abeille ne le piquait, j'ai enlevé les miennes. Je me sentais déjà un « maître d'abeilles » accompli.

10 secondes après, une *guerrière* est venue direct planter son dard dans mon nez pour me rappeler que je n'étais qu'un petit apprenti débutant, en me conseillant de bien rester à ma place.

Belle leçon d'humilité ! Promis l'abeille, je ne t'oublierai pas.

L'atelier apiculture de Tero Loko est ouvert à tous. Si vous voulez participer, écrivez moi à : eduardo.morgan@magellan-en-isere.fr

Je vous tiendrai au courant de ce que nous avons fait et de la suite.

*Eduardo

Page ouverte à un coup de cœur : un peu de lecture pour cet été...

Si comme Pierre Faure, vous souhaitez partager, nous faire découvrir quelque chose qui vous tient à cœur, un livre, un article, une information, une recette, une idée de bricolage...vous pouvez nous l'envoyer, par mail à la mairie, ou le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

L'article qui suit est extrait du magazine *Version Fémina*.

Les arbres, ces êtres sociaux...

On regardera la canopée d'un autre œil grâce à « la Vie secrète des arbres » (Les Arènes), le best-seller de Peter Wohlleben, un forestier allemand, gros succès en France.

Figés, impassibles, immuables ? Non, les arbres ont une vie méconnue dont la science découvre peu à peu l'étendue et la complexité. Peter Wohlleben, 52 ans, nous le prouve avec un récit érudit et captivant, qui s'appuie sur des études publiées dans les revues scientifiques les plus sérieuses. Ce forestier allemand qui, dans son pays, travaille à la tête d'une forêt gérée de manière non productiviste, murmure à l'oreille des hêtres (entre autres) depuis vingt ans...et inversement. Et c'est fou tout ce que résineux et feuillus ont pu lui confier ! Il effeuille ainsi avec pédagogie et humour l'intimité sylvestre, et nous fait découvrir à quel point ces végétaux ont un comportement social et pourraient nous donner des leçons en matière de fraternité et de partage ! Best-seller en Allemagne, la *Vie secrète des arbres* a été traduit en 32 langues et est sorti début mars en France, où il s'est déjà écoulé à plus de 50 000 exemplaires. Alors levons le nez et redécouvrons les arbres, ces êtres sociaux aux super pouvoirs, qui n'ont pas fini de nous surprendre.

Ils possèdent leur réseau Internet !

Certes, nos feuillus ne font pas de longs discours, mais ils disposent d'un moyen d'attirer l'attention : ils émettent des substances odorantes avec lesquelles ils communiquent. « Nous possédons nous aussi un langage olfactif secret grâce aux phéromones, explique Peter Wohlleben. Mais eux sont capables d'avertir leurs congénères de l'arrivée d'un prédateur en envoyant une substance chimique odorante dans leur feuillage ». Ils communiquent même grâce à des filaments blancs, sous la terre. Ces fils fonctionnent comme un réseau, un « Internet végétal » appelé le Wood Wide Web, qui leur permet d'entrer en communication les uns avec les autres.

Ils fabriquent leur insecticide

A les voir en forêt, droits ou tordus sur leurs racines, on les imagine à la merci des tempêtes et des parasites, quand ce ne sont pas les girafes qui viennent boulotter leur feuillage. Or ils savent aussi se montrer combattifs. Certains se défendent contre les agressions en fabriquant leur propre insecticide. L'acacia, par exemple, augmente la teneur en substances toxiques dans ses feuilles pour repousser les prédateurs qui en raffolent. Quant au chêne, il envoie des sucres amers dans son écorce et ses feuilles pour les rendre immangeables. D'autres, comme l'orme et le pin, ont une tactique plus sophistiquée en attirant, au contraire, les insectes qui pourront les défendre.

Ils ont la solidarité chevillée au tronc

Quand un arbre est malade dans la forêt, d'autres lui transmettent des substances nutritives par les racines pour le maintenir en vie. C'est pourquoi l'on trouve des souches dures comme de la pierre, qui contiennent de la chlorophylle, à côté de certains arbres morts qui n'auront pu les contaminer. Dans le massif du Hartz, en Allemagne, des scientifiques ont même constaté que la plupart des individus d'une même espèce étaient reliés entre eux pour échanger des substances nutritives en cas de pépin ! « A plusieurs, la vie est plus facile. Quand ils sont en nombre, les arbres forment un écosystème qui modère les températures extrêmes, emmagasine de grandes quantités d'eau et augmente l'humidité », explique le forestier. Autant dire que, comme dans la société humaine, un arbre isolé est un arbre fragile.

Ils tombent amoureux

Levez les yeux, voyez cet arbre étaler sa frondaison jusqu'à toucher son voisin de ses ramures. Certains s'entendent si bien qu'ils développent une forme d'empathie. Ils deviennent des partenaires qui « veillent à ne pas déployer de trop grosses branches en direction de l'autre », assure Peter Wohlleben. Ces couples, attentifs à ne pas s'étouffer, sont liés si intimement par leurs racines...qu'il leur arrive de mourir en même temps !

Ils ont une mémoire

Pour stocker les savoirs, hêtres, chênes, pins et bouleaux disposeraient d'une sorte de « cerveau » dans leurs racines, qui leur permettrait de mémoriser les informations. Les arbrisseaux retiennent, par exemple, des renseignements sur leur consommation d'eau puisée dans le sol. Cela les aide à modérer leur appétit.

Ils couvrent leurs enfants

Le soleil fait pousser en hauteur les « enfants arbres », affirme le forestier. Mais alors, pourquoi diable les grands aux alentours recouvrent-ils leur progéniture d'un toit feuillu, filtrant plus de 90% de la lumière ? Veulent-ils les empêcher de grandir ? Pas du tout. Comme tout bon parent protecteur et bienveillant, ils ont à cœur de les rendre forts. Recevoir trop de lumière les ferait pousser trop vite, au détriment de leurs racines. Or « croître lentement en début de vie conditionne la possibilité d'atteindre un grand âge », souligne Peter Wohlleben.

Ils hibernent comme les ours

Les arbres emmagasinent autant de soleil que possible pour pouvoir synthétiser les sucres et les substances nutritives dont ils font des réserves en prévision de l'hiver. Ils procèdent comme les ours bruns qui, en été et en automne, mangent énormément pour constituer l'épaisse couche de graisse qui leur permettra de tenir jusqu'au printemps suivant. De la même manière, les arbres aussi hibernent. Certains (le merisier, le sorbier des oiseleurs et l'alisier) commencent à rougir dès le mois d'août : ils sont rassasiés et prêts pour le froid. D'autres, aux réservoirs plus vastes, continuent à faire des stocks.

Ils ont des personnalités différentes

Le hêtre a un esprit de compétition affirmé, n'hésitant pas à pousser les autres espèces pour se faire une place au soleil. Le bouleau, quant à lui, est solitaire. Et au sein d'une même espèce, chacun a aussi sa personnalité. Les uns décident de se séparer de leur feuillage plus tôt que les autres à l'automne, et certains sont plus ou moins patients : des chênes changent rapidement de couleur, tandis que d'autres restent encore uniformément verts pendant quelques semaines.

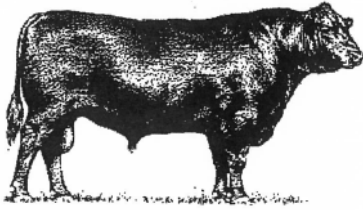
Ils dorment la nuit

Dans la ville on a transplanté des arbres, mais ils y vivent un peu comme les animaux d'un zoo, isolés, parfois seuls représentants de leur espèce. Dans les squares et les rues, leurs racines sont malmenées, souvent intoxiquées par l'urine des chiens qui se soulagent à leur pied. Fragilisés, ces arbres sont aussi fatigués et finissent par mourir prématurément. Que faire ? Commencer par éviter d'éclairer les rues toute la nuit, par exemple. Ils sont sensibles à la lumière, eux aussi doivent dormir la nuit.

Ils ont besoin d'une famille

Prenons les séquoias d'Europe : malgré leur âge canonique, ils n'atteignent pas 50 mètres de hauteur. Chez eux, dans les forêts de la Côte ouest des Etats-Unis, ils sont facilement deux fois plus grands. C'est que, replantés dans nos parcs, ils sont loin de leurs ancêtres. « Pas d'oncles, pas de tantes...ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes », précise l'auteur. Ils se retrouvent généralement avec d'autres espèces d'arbres trop éloignées de la leur. Et « s'en remettre à des tilleuls, des chênes ou des hêtres pour aider des séquoias à grandir, c'est un peu comme confier nos nourrissons à des souris, des kangourous ou des baleines à bosse », conclut Peter Wohlleben.

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 22 août 19** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.



Elevage limousin

LA FERME DU COIN

Le goût des bonnes choses ...

De la ferme à l'assiette

VENTE DIRECTE DE VIANDE BOVINE

En colis de 5 kg ou de 10 kg (poids approximatif)

COLIS TRADITION

12,60 €/kg

55% de viande à griller (côte de bœuf, filet, faux-filet, bavette, entrecôte...)

45 % de viande à braiser et de pot au feu
(paleron, plat de côte, macreuse, jarret)

COLIS BARBECUE

13,60 €/kg

55 % de viande à griller

25 % de viande à braiser

20 % de saucisses (merguez, chipolatas... au bœuf)

Abats sur demande

M. Gérard AMIEUX 510 Chemin du Coin
38470 NOTRE DAME DE L'OSIER



04-56-33-70-36

Gerard.amieux@neuf.fr

La vente aura lieu les 5 et 6 juillet.

Il reste quelques colis de steaks hachés surgelés (colis de 3 kgs au prix de 12euros/kg).

ANIMATIONS DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT 2019

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 02 juillet** **Bistrot Loko** à Notre Dame de l'Osier de 17h30 à 20h. au bar restaurant l'Oseraie.
- 6 et 7 juillet** **Vogue de l'Albenc.** Au programme : samedi : bourse puériculture / /boom des enfants / bal
Dimanche : concours de pétanque / repas ravioles / concert de rock / feu d'artifice à 22h30
- 13 juillet** **L'Osier en fête**, fête du village à Notre Dame de l'Osier. Voir affiche en page 2.
- 15 juillet** **Don du sang** à la salle des fêtes de Vinay de 16h30 à 19h45. Donnez un peu de vous pour les vacances !
- 20 juillet** **Vide grenier nocturne et pétanque doublette** à Vinay. L'amicale du Pays Vinois organise son vide grenier en soirée et un concours amical de pétanque en doublette. (ouvert à tous, nombreux lots). Inscriptions **au 06 40 64 66 81** De 16h à 22h au parc de la Providence. Buffet et buvette sur place.
- 20 juillet** **Cinéma en plein air « Dumbo »** à Vinay. Film réalisé par Tim Burton avec Colin Farrell, Danny De Vito, Michael Keaton. Parc du Grand Séchoir - Entrée gratuite. Transat et couverture conseillés ! Repli au stade de rugby le vieux Melchior à Vinay en cas de pluie.
- 24 juillet** **Mercredi des enfants : apprenti glacier.** Le mercredi des enfants, c'est aussi l'été ! Le grand séchoir, maison de la noix propose un atelier pour préparer un goûter rafraîchissant. Animé par Laurent Champon, pâtissier-chocolatier à Vinay, cet atelier entraînera vos enfants à la fabrication d'une glace sur bâtonnet enrobée de chocolat et éclats de noix caramélisées. A déguster juste après l'atelier à l'ombre des noyers ! A partir de 8 ans réservation obligatoire au 04 76 36 36 10.
Tarif : 5€.
- 27 juillet** **« A vous de jouer ! »** Soirée jeux de société modernes organisée par l'association « Les Joueurs de la Table Ronde », au Grand Séchoir, ouverte à tous ! Venez profiter d'un moment ludique et convivial en leur compagnie avec une sélection de jeux de société modernes pour tous (de 3 à 99 ans !). De 17h à 21h, une soirée idéale pour découvrir ou redécouvrir entre amis ou en famille des jeux de cartes rapides et malins, des jeux d'ambiance pour s'amuser, des jeux familiaux primés et à succès, enfin des jeux pour les stratèges.
A vous de jouer !
- 31 juillet** **Visite théâtralisée au Grand Séchoir : L'épopée du casseur de noix.** Une visite du Grand Séchoir bien accompagnée...A 14h30 au Grand Séchoir de Vinay. Tel : 0476363610.
- 03 août** **Nuit des étoiles « Les pieds sur terre, la tête dans les étoiles ».** Le Grand séchoir accueille une journée d'animations astronomiques haletantes autour de "La conquête de la lune".
Au programme : Atelier enfant « fabrication de fusée à poudre » (5€), séances de planétarium (2€), Conférence la conquête de la lune (gratuit), Observation des étoiles et de la lune au télescope depuis le parc du Grand Séchoir (gratuit). De 10h à minuit.

- 06 août** **Bistrot Loko** à Notre Dame de l'Osier de 17h30 à 20h. au bar restaurant l'Oseraie.
- 07 août** **Balades en calèche à l'ombre des noyers.** Pendant l'été le Grand séchoir vous propose un voyage singulier au cœur du pays de la noix de Grenoble. Une balade de 30 minutes en calèche, au pas tranquille des chevaux, partez en calèche pour profiter de la fraîcheur de l'ombre des noyers et de la douceur de ces paysages. Départs de la calèche du Grand Séchoir à 10h – 11h – 12h – 14h - 15h – 16h – 17h Réservation indispensable au 04 76 36 36 10. . Tarif adultes : 6 € - enfants jusqu'à 10 ans : 4 €
- 10 août** « **A vous de jouer !** » idem soirée du 27 juillet.
- 14 août** **Visite théâtralisée au Grand Séchoir : L'épopée du casseur de noix.** Une visite du Grand Séchoir bien accompagnée...A 14h30 au Grand Séchoir de Vinay. Tel : 0476363610
- 15 août** **Grande fête mariale de l'année avec :**
- Messe dans la basilique à 10h30, présidée par Mgr de Kerimel, évêque de Grenoble-Vienne
 - Restauration sur place (à réserver au restaurant) ou pique-nique
 - Projection Vidéo sur les événements de l'Osier (Abri du pèlerin) à 14h30. Confessions possibles
 - Procession et Chapelet jusqu'à Bon Rencontre, à 16h.
- 21 août** **Mercredi des enfants : il était une fois une graine** Mercredi 21 août le grand séchoir, maison de la noix propose un atelier scientifique animé par Sciences et Malice au cours duquel les enfants parcourent le cycle du noyer : "de la noix à la noix". Avec des expériences, des observations et du bricolage, voir & comprendre comment le noyer se nourrit, respire, se reproduit...A partir de 7 ans, réservation obligatoire au 04 76 36 36 10.
- 28 août** **Mercredi en famille : Croq'noyer.** Le grand séchoir vous propose un atelier créatif original à faire en famille, pour découvrir le noyer et se laisser emporter par sa magie. Chacun réalise au brou de noix, une création originale à partir des feuilles, de l'écorce et des fruits du noyer. Réservation indispensable au 04 76 36 36 10. Tarif : 5€.
- 31 août** **Festival l'Avenir au naturel** à l'Albenc. Programme sur le site www.enisere.asso.fr

Vous pouvez retrouver tout l'agenda des animations autour de Saint Marcellin pour l'été 2019 auprès de : l'Office de tourisme communautaire Saint-Marcellin Vercors Isère et sur le site : <http://tourisme.saintmarcellin-vercors-isere.fr>

"Le règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 25 mai 2018 renforce les droits des personnes. C'est l'occasion de vous rappeler que nous n'utilisons vos données personnelles que dans le cadre de ce bulletin d'information. Vous avez un droit d'accès et de modification de vos données personnelles via l'adresse ndomaine@wanadoo.fr et qu'elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers".